

# LES CONSIGNES DE TRI

• DÉCHETS ACCEPTÉS •

## COMPOSTABLES

Résidus de jardin



Branches

Taillis



Tontes

## DANGEREUX



Déchets dangereux des ménages



Piles et accumulateurs



Batteries



Huile de vidange



Huile de friture



Extincteur

## VALORISABLES



Ferrailles, métaux



Cartons



Bois



Verre



Emballages métalliques



Emballages plastiques



Textiles, chaussures

## DEEE

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques



Gros électroménagers froids et hors froids



Petits électro-ménagers



Ampoules, néons

## AUTRES



Inerte  
Déblais, gravats



Tout venant non valorisable

## MEUBLES



Mobilier, literie, couettes, oreillers, etc.

## ✗ INTERDITS

### Les Ordures Ménagères

À déposer à la collecte habituelle.

### Les bouteilles de gaz

À rapporter chez le distributeur de la marque (prise gratuite et sans condition).

### Les cadavres d'animaux

Faire appel à un service d'équarrissage ou un vétérinaire.

### Les fusées de détresse et engins explosifs

À retourner au point de vente.

### Les déchets d'activités de soin (seringues, aiguilles, lancettes, etc.) et les médicaments

À retourner en pharmacie.

### Les carcasses et éléments de voitures

À déposer dans les casses.

**AMIANTE LIÉ** > Uniquement sur rendez-vous à Tourlaville, Gréville-Hague, Les Pieux, Port-Bail et Valognes.

**PNEUMATIQUES** > Uniquement à Gréville-Hague, Querqueville, Cherbourg-Octeville, Tourlaville, Varouville, Le Ham, Port-Bail, Bricquebec-en-Cotentin et Héauville.

 Réduire ses déchets dans le Cotentin

    [lecotentin.fr](http://lecotentin.fr)

 **leCotentin**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION